



MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 21 Janvier 2020


GROUPE LA POSTE


PREMIÈRES MESURES D'AUGMENTATIONS SALARIALES À LA POSTE DES RAISONS DE SE MOBILISER ENCORE PLUS NOMBREUX

LE 24 JANVIER

Prime exceptionnelle

Son montant :

250€ pour les personnels dont la rémunération annuelle est inférieure à 1,5 SMIC 

 **150€** pour les rémunérations annuelles entre 1,5 et 3 SMIC.

Tous les éléments de rémunération soumis à cotisations comme le complément de rémunération, les parts variables, heures de nuit,... sont intégrés dans le calcul de ces rémunérations annuelles.

UN CONSTAT ACCABLANT !

**Ce sont 50€ en moins
pour les Postières et Postiers éligibles
par rapport à l'année dernière !**



**Et si nos dirigeants annoncent des mesures différenciées selon les entreprises du Groupe,
POUR LA CGT, UNE SEULE RÉPONSE S'IMPOSE,
C'EST 1000€ POUR TOUS ET SANS CONDITION.**

Les Complément de Rémunération et Prime Ultra Marine proposés avec une revalorisation de 0,9% au 1er juillet soit un CDR augmenté de :
1,2€ par mois pour les I.2,
1,5€ par mois pour les II.3,
1,8€ par mois pour les III.3

Augmentations salariales :

**0,4% pour les salariés de classes I et II
au 1er avril**



Ce qui correspond à 6€ brut par mois pour un salaire d'embauche d'un agent en I.2 et 8,5€ brut par mois pour un agent en II.3 avec plus de 28 ans d'ancienneté soit en bout de grille indiciaire.

Pour les classes III et Groupe A, contrairement à l'année dernière aucune augmentation générale n'est proposée. Une enveloppe globale pour des augmentations individuelles au 1er avril est dimensionnée à 0,9%.

Quels que soient les niveaux de fonction, ces propositions sont moindres que celles validées par La Poste avec l'aval de certaines organisations syndicales l'année dernière et qui ne permettaient pas de préserver notre pouvoir d'achat.

ALORS QUE LES ACTIONNAIRES DE LA POSTE

ONT DÉCIDÉ DE PASSER LE NIVEAU DE LEURS DIVIDENDES

DE 25 À 35% DES BÉNÉFICES, CES PREMIÈRES MESURES

ANNONCÉES PAR LA POSTE S'AVÈRENT ÊTRE DE VÉRITABLES PROVOCATIONS.

Gel de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires :

⚡ c'est une nouvelle régression du pouvoir d'achat de l'ensemble des postières et des postiers que nos dirigeants voudraient nous imposer.

IL EN EST HORS DE QUESTION !



Déjà le mécontentement s'exprime dans de nombreux services par rapport aux critères d'absentéisme qui conditionneront le versement de primes.

Les négociations salariales à La Banque Postale sont suspendues ...

... dans l'attente des décisions prises dans la Maison Mère alors que la plénière conclusive de négociation est programmée pour le 3 mars avec une éventuelle séance de signature qui ne serait pas avant la mi-mars.



Face aux augmentations continues de nombreuses dépenses quotidiennes, de partout, ce sont de véritables augmentations de salaires avec effet rétroactif au 1er janvier dont nous avons besoin.



**DE MEILLEURS SALAIRES,
CE SONT PLUS DE RESSOURCES
POUR NOTRE PROTECTION SOCIALE
ET DE MEILLEURS NIVEAUX DE PENSIONS !**



Sans attendre la séance de négociations du 3 mars, emparons-nous dans tous les services de la pétition CGT pour l'augmentation de nos salaires, l'octroi du treizième mois pour tous,...

DÈS CE VENDREDI 24 JANVIER

MOBILISONS NOUS PAR LA GRÈVE

ET PARTICIPONS NOMBREUX AUX MANIFESTATIONS

ORGANISÉES SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

**MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)